

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION
VOTE PAR CORRESPONDANCE

Municipalité d'East Hereford

Date du scrutin : 2021-11-07

Par cet avis public, Marie-Ève Breton, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 21 septembre au 1^{ier} octobre 2021

Horaire

Mardi le 21 septembre de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Mercredi le 22 septembre de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Jeudi le 23 septembre de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Mardi le 28 septembre de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Mercredi le 29 septembre de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Jeudi le 30 septembre de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Vendredi le 1^{ier} octobre de 9 h à 16 h 30 de façon continue

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche le 7 novembre 2021

Jour de vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021

4. Vous pouvez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
 - Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et des services sociaux* (chapitre 5-4.2) ou dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et des services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre s-5);
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Vous aurez 70 ans et plus le jour du scrutin;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur (-euse) de la maladie;
 - Présentez des symptômes de COVID-19;
 - Avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) et que vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommandations qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 12 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit (e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Maryse Audet
6. L'adjointe suivante a été désigné pour recevoir des déclarations de candidatures : Josée Dufour
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse : 15, rue de l'Église, East Hereford, Qc J0B 1S0

Téléphone: 819 844-2463

Donné à East Hereford le 16 août 2021.

Marie-Ève Breton, présidente d'élection